

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**DU GRAND GUERET**

**Extrait**

**du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-trois, vingt-huit septembre à quatorze heures trente, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire de Mont de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Etaient présents** : M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD, Mme Marie-France DALOT, Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Line COINDAT GEOFFRE, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, M. Ludovic PINGAUD, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, Mme Ludivine CHATENET, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Philippe PAYOL, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD.

**Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote** : Mme Mireille FAYARD à M. Guy ROUCHON, M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. BAILLIET à M. Christophe MOUTAUD, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Erwan GARGADENNEC à M. Henri LECLERE, M. Benoit LASCOUX à M. Eric BODEAU, Mme Claire MORY à M. Eric CORREIA, Mme Françoise OTT à M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Corinne COMMERNAT à M. François BARNAUD, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD à M. Patrick GUERIDE, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL.

**Etaient excusés** : M. Michel PASTY, Mme Olivia BOULANGER, Mme Véronique VADIC, Mme Célia BOIRON, M. Michel SAUVAGE.

**Nombre de membres en exercice** : 54

**Nombre de membres présents** : 35

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote** : 14

**Nombre de membres excusés** : 5

**Nombre de membres absents** : /

**Nombre de membres votants** : 49

**Secrétaire de séance** : M. Eric BODEAU

**Clause de revoyure du contrat Boost'ter entre la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et le Département de la Creuse (période 2022-2023)**

**Rapporteur** : M. Philippe PONSARD

Lors de sa réunion du 24 mai 2019, l'assemblée départementale a adopté le cadre d'intervention de la nouvelle politique territoriale du Conseil Départemental de la Creuse pour

la période 2019-2023 et a proposé qu'elle soit déclinée, via un contrat appelé « Boost'ter », à conclure avec chaque EPCI du département.

Conclu pour une durée de 5 ans (2019-2023), le contrat Boost'ter prévoit notamment

- Une enveloppe d'un montant de 355 000 € allouée pour soutenir les projets d'investissement structurants du territoire sur la durée du contrat.
- Un soutien à l'ingénierie territoriale à hauteur de 20 000 € par an durant 5 ans, soit 100 000 €

Suite au dernier conseil de territoire qui s'est déroulé le 31 mai 2023, il a été décidé la modification et la mise à jour de certains projets.

#### **Chantier 1 - Contribuer à organiser l'aménagement urbain et les espaces publics sur le territoire**

- Inscrire la réévaluation des travaux d'isolation d'un box de coworking au Tiers-Lieux "La Quincaillerie" pour un montant global de 40 337,90 €, dont 24 202,74 € pris en charge par Boost'ter

#### **Chantier 2 - La culture comme levier de développement local et d'attractivité du territoire**

- Revoir à la baisse les coûts de sécurisation de l'aérodrome de Saint Laurent pour permettre la diversification d'activités (notamment culturelles) pour un montant global de 45 071,63 €, dont 27 420,98 € pris en charge par Boost'ter - (la partie électrique étant prise en charge par le SDEC).

#### **Chantier 4 : Le développement social et solidaire, levier du vivre ensemble**

- Reporter le soutien à l'association de communs dans l'aménagement de leur jardin agropédagogique, dont 4 000,00€ pris en charge par Boost'ter.
- Soutenir le chantier d'insertion « Co'Ordi » quant au doublement de superficie de leur espace de travail et atelier et à l'équipement matériel leur permettant la mise en œuvre d'une communication dans l'ère du temps à destination d'un plus large public, dont 13 371,23 € pris en charge par Boost'ter.
- Soutenir l'association « Secours Populaire » pour des travaux de refecton et d'aménagement de l'accès à leur local à hauteur de 79 736,74 € dont 17 907,82 € pris en charge par Boost'ter.

La date limite de transmission des dossiers complets de demande de subvention au titre du contrat Boost'ter 2019-2023, est fixée au 1er octobre ; ces dossiers correspondent donc à la cloture du contrat Booster 2019-2023.

Considérant l'ensemble de ces éléments,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité décident:

- D'approuver les modifications du contrat Boost'ter, suite au conseil de territoire, le 31 mai 2023.
- D'autoriser Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Et ont signé les Membres présents  
Pour Extrait Conforme  
Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance  
Eric BODEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Eric Bodeau".